

Usf Football



**LA FERTE
SAINT AUBIN**

CHARTRE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

Les parents s'engagent à :

1. Faire respecter la charte du joueur à l'enfant.
2. Effectuer dans les meilleurs délais les formalités de licences et d'adhésion.
3. Respecter les horaires d'entraînements et les convocations aux matches.
4. Prévenir de toute absence et des difficultés rencontrées.
5. Participer, en fonction de leur disponibilité, aux déplacements (Faire minimum 3 déplacements dans la saison) et aux manifestations du club.
6. Ne jamais déposer l'enfant sans s'assurer qu'il soit sous la responsabilité d'un éducateur ou d'un dirigeant et le récupérer à l'heure indiquée.
7. Encourager l'équipe sans intervenir sur les décisions de l'éducateur ou du dirigeant, ne pas donner de consignes de jeu et ne jamais entrer sur le terrain.
8. Respecter l'arbitre, les adversaires, les dirigeants et spectateurs.
9. Veiller à l'équilibre de la pratique sportive de leur enfant et relativiser les enjeux d'une rencontre.
10. Echanger, dialoguer et exposer les éventuels problèmes rencontrés avec l'équipe d'encadrement.